

# É d i t o r i a l

**François Valérian**

**J**usqu'aux années 1990, l'électricité appartenait à la panoplie de la puissance régaliennne dans la plupart des pays développés. Les décisions de production appartenaient à l'Etat, qui très souvent possédait la principale, ou la seule, entreprise électrique du pays. Il en résultait, sans doute, une certaine égalité entre les consommateurs, mais aussi un manque d'efficience dans les investissements et la gestion des coûts.

La dérégulation en marche depuis une vingtaine d'années ouvre peu à peu les marchés nationaux à la libre concurrence. La rente électrique n'est plus une rente d'Etat, garantie sur le long terme, mais elle fait l'objet de contrats d'horizon limité, de concessions qui peuvent être mises en cause. Les champions nationaux de l'électricité ont dû s'adapter, limiter la croissance de leurs effectifs, voire essayer de les réduire, mieux calibrer leurs investissements, et imaginer de nouvelles stratégies commerciales.

Les entreprises électriques, concurrencées sur leurs marchés nationaux, ont aussi trouvé dans la situation nouvelle des opportunités de croissance inédites. Elles allaient pouvoir investir à l'étranger, sur les marchés des pays voisins ou de pays beaucoup plus lointains. L'entreprise électrique internationale était née, et d'abord l'entreprise électrique européenne, qui approvisionne des Français et des Anglais, ou des Allemands et des Suédois. Les entreprises clientes peuvent y gagner si elles ont le choix entre plusieurs fournisseurs d'électricité. Cependant, la fin des monopoles ne doit pas signifier l'absence de règles, ou l'abandon aux électriciens du soin de les définir. L'électricité à l'échelle de l'Europe appelle aussi une vraie surveillance européenne du marché de l'électricité.